

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2016/69
Cité du Vin. Avenants aux marchés de travaux.
Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du Vin a débuté en septembre 2013, les travaux d'aménagements intérieurs et notamment les travaux scénographiques sont en pleine réalisation.

Cette opération, attribuée en marchés séparés, se décompose comme suit :

- 24 lots pour la construction
- 4 lots pour la scénographie
- 6 lots pour le mobilier

Par délibérations successives, 28 marchés de travaux ont été attribués pour un montant de 53 405 480,32 € HT ainsi que les 6 lots mobilier pour un montant de 1 910 744,88 € HT.

La réalisation de la construction s'avère complexe et des ajustements techniques doivent être décidés afin de garantir une parfaite finition d'ouvrage toujours dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité.

Le coût des modifications qui vous sont proposées s'élève à 382 468,87 € HT pour les lots travaux.

Le montant total des avenants travaux s'élève à 2 082 702,74 € HT soit 3,90 % des marchés attribués.

Le montant total cumulé de ces avenants est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT). Bien que s'agissant d'une opération difficile, l'impact financier a pu être limité par une recherche systématique d'optimisation générant des économies.

Aussi afin d'améliorer certaines fonctionnalités, en tenant compte des problèmes techniques rencontrés, il est proposé d'ajuster certaines prestations et les marchés suivants doivent être modifiés :

Lot 1 – GROS ŒUVRE – CLOS - COUVERT
Marché n° 2013-237 – Entreprise GTM (mandataire)

- Fourniture et pose de couvre-joints verticaux de finitions non prévus
- Carottage pour dévoiement de réseaux dans le local production de chaleur
- Encloisonnement règlementaire coupe-feu 1h30 de l'escalier E16 au niveau 8 par rapport à l'escalier E1, non prévu initialement mais demandé par le contrôleur technique
- Agrandissement de réservations en façade du bâtiment butte
- Confinement pour limiter les poussières au niveau 2

- Dépose et repose des isolants au niveau 5 et 6 pour permettre la pose du plancher technique
- Réouverture de gaines maçonnées pour passages de gaines au niveau du local 3.3 et au niveau 1
- Réalisation d'engravures complémentaires pour l'encastrement des parois vitrées au niveau du salon des amateurs au niveau 1
- Reprise des maçonneries au droit du monte-charge 02 pour cloisonnement coupe-feu

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	28 216 921,41	
Avenant n° 1	Sans incidence financière	
Avenant n° 2	88 874,28	
Avenant n° 3	350 702,01	
Avenant n°4	Sans incidence financière	
Avenant n°5	20 103,02	
Avenant n°6	26 156,94	
Avenant n° 7	170 889,79	
Avenant n°8	64 176,24	
Montant du présent avenant	80 261,62	
Nouveau montant du marché	29 018 085,31	+ 2,84

Lot 2 – FLUIDES

Marché n° 2013-393 – Entreprise HERVE THERMIQUE

- Modification de la dimension des rideaux d'air chaud des sans d'entrée au RDC pour adaptations aux caissons des portes coulissantes automatiques

- Reprise des réseaux de plomberie suite à la modification du cloisonnement des sanitaires du forum au niveau 2
- Mise en œuvre de dispositions acoustiques sur les grilles en façade du local production de chaleur
- Modification du système de diffusion d'air dans le salon de lecture au niveau 1 pour tenir compte des arches en bois
- Modification du système de diffusion d'air dans les salles modulables au niveau 1 pour tenir compte de la cloison amovible et des écrans de projection
- Mise en place de filtrations complémentaires sur les reprises d'air pour mise en service des CTA en phase chantier
- Encoffrement coupe-feu de réseaux suite à la transformation d'un espace d'attente sécurisé en local de rangement au niveau 2

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	2 732 036,00	
Avenant n°1	57 541,08	
Avenant n°2	163 638,40	
Avenant n°3	107 249,35	
Avenant n°4	17 217,29	
Montant du présent avenant	51 904,12	
Nouveau montant du marché	3 129 586,24	+ 14,55

Lot 4 – ELECTRICITE

Marché n° 2013-394 – Entreprise INEO

- Modifications de câblage suite au déplacement de la porte du bureau de la billetterie
- Demandes complémentaires liées au projet mobilier, désignation tardive du lot 05
- Ajouts d'équipements dans le nouveau local rangement au niveau 2
- Reprise de câblage suite à dépose-repose des isolants dans l'escalier E5
- Câblages de clapets coupe-feu supplémentaires
- Mise en œuvre de têtes de détection incendie noires dans certains locaux

- Compléments d'asservissements incendie et de contrôle d'accès

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	3 988 270,00	
Avenant n°1	312 761,94	
Avenant n°2	201 059,30	
Avenant n°3	15 788,30	
Avenant n°4	51 938,26	
Montant du présent avenant	27 649,36	
Nouveau montant du marché	4 597 467,16	+ 15,27

Lot 5 – AGENCEMENT MOBILIER

Marché n° 2015-258 – Entreprise ATELIER D'AGENCEMENT

- Adaptations du bar du belvédère au niveau 8 suite à la modification des matériels à intégrer

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	438 566,00	
Avenant n°1	4 103,24	
Montant du présent avenant	2 860,00	
Nouveau montant du marché	445 529,24	+ 1,59

Lot 6A – METALLERIE - SERRURERIE

Marché n° 2013 - 409 – Entreprise LOISON

- Modification du châssis coulissant de la régie de l'auditorium
- Modification de l'habillage du noyau central au niveau 8 Belvédère
- Mise en place de clôtures et de deux portails au niveau de l'entrée

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	2 297 388,00	
Avenant n°1	24 755,68	

Avenant n°2	- 112 194,44	
Avenant n°3	12 461,00	
Avenant n°4	- 419,70	
Avenant n°5	27 534,67	
Montant du présent avenant	48 944,30	
Nouveau montant du marché	2 298 469,51	+ 0,05

Lot 7A – DOUBLAGES - CLOISONS**Marché n° 2014 - 171 – Entreprise NAVELLIER**

- Encoffrement coupe-feu des écrans d'affichage derrière la banque d'accueil demandé par le contrôleur technique
- Mise en œuvre d'une cloison coupe-feu 2h pour transformation de l'espace d'attente sécurisé en local de rangement au niveau 2
- Mise en œuvre de doublages supplémentaires au niveau 8 pour modification de l'habillage du noyau central

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	476 660,42	
Avenant n°1	39 266,35	
Avenant n°2	23 274,21	
Avenant n° 3	4 992,78	
Avenant n°4	8 797,13	
Montant du présent avenant	6 789,59	
Nouveau montant du marché	559 780,48	+ 17,44

Lot 7B – FAUX-PLAFONDS TENDUS ISOLANTS**Marché n° 2015 - 091 – Entreprise PLAFOND DECOR**

- Mise en œuvre de plafond démontable dans les locaux reprographie au niveau 4 et 5
- Réalisation d'une retombée et de raccord de plafond plâtre au niveau du châssis vitré entre les deux salles de réunion au niveau 6

- Habillages muraux supplémentaires dans la zone office traiteur et laverie du niveau 1
- Réalisation d'un doublage entre les arcs au niveau du forum

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	264 640,56	
Avenant n°1	- 1 622,27	
Avenant n°2	10 316,29	
Montant du présent avenant	7 961,68	
Nouveau montant du marché	281 296,26	+ 6,29

Lot 7C – PLAFONDS PLATRE

Marché n° 2014 - 175 – Entreprise SEGONZAC

- Reprise du facettage du faux-plafond au droit des écrans de cantonnement au niveau RDC et R + 1
- Réalisation d'un faux-plafond coupe-feu 1h30 sur palier escalier E2 demandé par le contrôleur technique
- Fermeture des joints creux dans les sas du RDC autour du déambulateur
- Modification de la retombée dans le salon de lecture au niveau 1
- Mise en œuvre d'un plafond CF 1h30 pour transformation de l'espace d'attente sécurisé en local rangement au niveau 2
- Sujétions d'habillage de la gaine en sortie de local technique pour former plénum de soufflage (en complément de la FTM 255)
- Réouverture du faux-plafond dans les salles modulables au niveau 1 pour modification du système de diffusion d'air
- Mise en œuvre de trappes rondes supplémentaires au RDC et niveau 1
- Création de niches pour intégration des terminaux antivols compagnons de visite
- Mise en œuvre d'un plafond plâtre dans la régie de l'auditorium

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	558 331,05	
Avenant n°1	5 451,00	
Avenant n°2	6 586,00	
Avenant n°3	1 011,51	
Avenant n°4	21 279,25	
Montant du présent avenant	11 691,50	
Nouveau montant du marché	604 350,31	+ 8,24

Lot 8 – REVETEMENTS
Marché n° 2013-410 – Entreprise MINER

- Amélioration de la qualité de l'écran de projection de la salle polysensorielle
- Mise en œuvre de sol caoutchouc supplémentaire dans deux bureaux au RDC
- Nettoyage de chantier tous niveaux
- Mise en peinture complémentaires
- Mise en peinture de couleur claire pour les locaux traitement des œuvres
- Mise en peinture des panneaux sandwich galvanisés au niveau de la plateforme oenotouristique au RDC

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	1 867 176,53	
Avenant n°1	- 289 818,23	
Avenant n°2	2 901,15	
Avenant n°3	4 735,62	
Avenant n°4	- 17 496,69	
Avenant n°5	18 074,35	
Montant du présent avenant	39 968,34	
Nouveau montant du marché	1 625 541,07	- 12,94

Lot 8A – SOLS RESINE
Marché n° 2014-173 – Entreprise SEPT RESINE

- Mise en œuvre d'un mortier de résine époxy au droit de la cloison vitré au RDC

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	96 127,80	
Avenant n°1	14 533,15	
Montant du présent avenant	3 680,00	
Nouveau montant du marché	114 340,95	+ 18,95

Lot 9A – MENUISERIES BOIS
Marché n° 2014-174 – Entreprise RICHARD

- Mise en œuvre d'une façade de gaine technique coupe-feu 1h dans la cuisine du niveau 6 demandée par le contrôleur technique
- Ajouts de trappes de visite sous tenture coupe-feu 1/2h pour accès aux réseaux dans gaines techniques de l'escalier E5 au niveau 1 et 2
- Ajouts de trappes de visite sur mesure dans le local régie plateforme au RDC, et dans les placards RIA aux niveaux 4,5 et 8
- Portes supplémentaires sur les volumes techniques protégés
- Mise en place de portes provisoires de grandes dimensions au niveau 2

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	788 921,93	
Avenant n°1	17 722,33	
Avenant n°2	21 053,35	
Avenant n°3	3 957,61	
Avenant n°4	22 605,15	
Montant du présent avenant	13 064,52	
Nouveau montant du marché	867 324,89	+ 9,94

Lot 9B – AGENCEMENTS MENUISES
Marché n° 2014-176 – Entreprise DEL TEDESCO

- Finition lasurée sur plafond treille bois du restaurant au niveau 7
- Modifications des habillages stratifiés dans les salles de dégustation et au niveau 7
- Modification des habillages miroirs et sans tain du noyau central au niveau 8

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	789 083,11	
Avenant n°1	- 13 878,35	
Avenant n°2	3 167,00	
Avenant n°3	Sans incidence financière	
Avenant n°4	4 002,30	
Montant du présent avenant	16 282,59	
Nouveau montant du marché	798 656,65	+ 1,21

Lot 9C – PLANCHER TECHNIQUE**Marché n° 2014-178 – Entreprise SODIFRA**

- Découpes de plancher technique pour arches en bois dans le salon de lecture au niveau 1
- Suppression de plancher technique dans les zones surélevées au niveau 1 et 2
- Reprise des coffres de plancher technique en pied d'arcs suite à l'affaissement de la dalle en porte à feux au niveau 2

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	549 301,14	
Avenant n°1	4 109,55	
Montant du présent avenant	7855,84	
Nouveau montant du marché	561 266,53	+ 2,18

Lot 9D – CLOISONS DES CABINES DES SANITAIRES PREFABRIQUEES
Marché n° 2014-177 – Entreprise SODIFRA

- Reprise des habillages muraux suite à la modification du cloisonnement des sanitaires du forum

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	187 755,70	
Montant du présent avenant	5 914,30	
Nouveau montant du marché	193 670,00	+ 3,15

Lot 11 – VRD
Marché n° 2013-395 – Entreprise EIFFAGE TP

- Modifications de travaux au niveau du parvis et des réseaux extérieurs
- Reprofilage de voirie sur la zone d'entrée commune avec le Port Autonome
- Remplacement de la clôture côté Port Autonome
- Gravillonnage de protection du parvis
- Mise en œuvre de longrines pour les clôtures et portails rajoutés au niveau de l'entrée

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	1 278 019,00	
Avenant n° 1	25 015,16	
Avenant n°2	33 721,90	
Montant du présent avenant	67 599,23	
Nouveau montant du marché	1 404 355,29	+ 9,89

Lot 12 – RESEAUX ET EQUIPEMENTS MULTIMEDIAS
Marché n° 2015-259 – Entreprise VIDELIO

- Modification du lecteur audio-vidéo du dispositif Belles Images, équipement de la plateforme oenotouristique
- Modifications des équipements des salles de dégustation classique, polysensorielle et amateurs
- Amélioration du système de sonorisation des salles modulables

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	418 646,00	
Montant du présent avenant	1873,00	
Nouveau montant du marché	420 519,00	+ 0,45

Lot 13 – MACHINERIE ET TENTURE SCENIQUE AUDITORIUM
Marché n° 2013-396 – Entreprise MECASCENIC

- Fourniture et pose d'un rideau occultant dans la salle polysensorielle ;
- Adaptations des tentures de l'auditorium.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	238 994,00	
Avenant n°1	- 9 000,00	
Avenant n°2	3 126,00	
Montant du présent avenant	9 139,62	
Nouveau montant du marché	242 259,62	+ 1,37

Lot 17 – AMENAGEMENTS GENERAUX**Marché n° 2014–354 – POTTEAU LABO (mandataire du groupement)**

- Réajustement des plus et des moins value des éclairages muséo
- Mise en peinture des murs enduits du module 09
- Ajustement des éléments graphiques du parcours permanent

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	3 800 932,64	
Avenant n°1	66 412,50	
Avenant n°2	16 112,00	
Avenant n°3	- 13 011,69	
Avenant n°4	14 333,82	
Montant du présent avenant	- 20 970,74	
Nouveau montant du marché	3 863 808,53	+ 1,65

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2016, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

D-2016/70
Cité du vin. Avenant au marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation de la Cité des Civilisations du vin, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'agence Magali Films (marché n°2012-377) pour la coordination des productions audiovisuelles et multimédias, au terme d'une procédure adaptée (article 30 du code des marchés publics).

En effet, sur les 10 000 m² de surface utile du bâtiment, plus du tiers est consacré à un parcours permanent qui présente près de 150 programmes audiovisuels et multimédia, et environ 1 500 m² sont réservés à des espaces commerciaux (restaurant panoramique, boutique de vin, bar à vin, boutique de produits dérivés...).

Pour tenir compte de certaines évolutions du volet audiovisuel et multimédia et au projet de Compagnon de visite (CdV), il est proposé d'ajuster les prestations de cet AMO, dont le périmètre d'intervention a été impacté, conformément aux détails suivants :

Marché n° 2012-377 – Agence Magali Films

- La création d'une nomenclature exhaustive des programmes audiovisuels et multimédias
- La complexité particulière des procédures de livraison des programmes due à la technologie spécifique du Compagnon de visite (CDV)
- La précision tardive de la charte graphique par la Direction artistique, multipliant les interventions de Magali Films auprès des producteurs
- L'absence de la maîtrise d'œuvre à certains visionnages nécessitant la définition d'autres processus de travail
- Les reprises de programmes liées à la découverte de problèmes de conception le cas échéant
- La coordination traductions / CdV y compris pour le lot 19, hors du périmètre d'intervention de Magali Films

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	199 960,00	
Avenant n°1	20 000,00	
Montant du présent avenant	15 000,00	
Nouveau montant du marché	234 960,00	17,5%

Le montant de cet avenant est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2016, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

D-2016/71
Cité du Vin. Mission d'ordonnancement, pilotage et
coordination de chantier. Avenant au marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/259 du 22 octobre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour la construction de la Cité du Vin en faveur de la société IM PROJET, pour un montant de 457 800,00 € HT.

Trois mois avant l'échéance contractuelle des marchés de travaux, il s'avère nécessaire de renforcer les moyens dédiés à l'équipe réalisant la mission d'OPC notamment pour une présence et une implication sur le terrain accrues et une action renforcée auprès des producteurs pour assurer l'intégration des contenus multimédias dans les dispositifs scénographiques. Ce renfort se traduit par une augmentation de 81 hommes/jour qui s'élève à un montant de 49 896,00 € HT.

Marché n° 2012-500 – IM PROJET

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	457 800,00	
Montant du présent avenant	49 896,00	
Nouveau montant du marché	507 696,00	+ 10,90%

Le montant cumulé de ces avenants est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2016, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 20, Article 2313.

ADOpte A LA MAJORITE
 VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

D-2016/72
Cité du Vin. Avenants aux marchés de productions
audiovisuelles et multimédias
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du Vin a débuté en septembre 2013 et avance dans un calendrier qui se resserre, les travaux de gros œuvre s'achèvent, les aménagements intérieurs s'accroissent avec l'arrivée sur chantier des éléments scénographiques.

Sur les 10 000 m² de surface utile du bâtiment, plus du tiers est consacré à un parcours permanent qui totalise près de 150 programmes audiovisuels et multimédia.

La réalisation de ces productions, attribuées en marchés séparés, se décompose en 12 lots, dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 4 156 320,00 € HT.

Par délibérations successives, 12 marchés ont été précédemment attribués pour un montant de 3 766 669,00 € HT.

La présente délibération correspond à l'adaptation des contenus de certains dispositifs du parcours scénographique du R + 2, pour un montant cumulé de 25 602€ HT.

Lot PROD 6 – Marché n° 2015-064 – Société Grand Angle Productions

- Les versions étrangères du module 6 ne sont pas diffusées par le casque du Compagnon de visite mais par des hauts parleurs. La préparation des fichiers correspondants doit donc être confiée au producteur des films.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	545 103,11	
Avenant n°1	32 100,00	
Avenant n°2	29 750,00	
Montant du présent avenant	1 525,00	
Nouveau montant du marché	608 478,11	+ 11,6

Lot PROD 3 – Marché n° 2015-063 – Société Sim & Sam

- Modification des orientations de la Direction artistique sur 4 programmes (M100102, M100402, M100502 et M100702) : changement de style des animations par rapport aux propositions de départ validées. Modification programmatique du M100503 (tournage pour remplacer l'animation et traitement graphique). Changement de format (Paysage/portrait) de 3 audiovisuels et 1 interactif.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	328 726,00	

Montant du présent avenant	19 077,00	
Nouveau montant du marché	347 803,00	+ 5,8

Lot PROD 1 – Marché n°2013-408 – Groupement GRAND ANGLE PRODUCTIONS/MOVING STARS

- L'animation a été validée en décembre 2014 par la MOE. En mai 2015, la MOE demande de changer le sens des rangs de vigne du vignoble virtuel suite à une ré-étude de Casson Mann sur les facettes de tables où certaines pentes créaient des ombres préjudiciables, constatées en phase Exécution du mobilier.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	1 195 491,60	
Avenant 1	138 570,00	
Montant du présent avenant	5 000,00	
Nouveau montant du marché	1 339 061,60	+ 12

Le montant cumulé de ces prestations complémentaires est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M d'€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global du projet.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2016, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. LE MAIRE

Je pense qu'on peut regrouper, Monsieur GAUTÉ, n°69, n°70, n°71, n°72 parce que je pense que les observations seront convergentes. Je vous passe la parole.

M. GAUTÉ

Oui, Monsieur le Maire, je pense qu'effectivement, nous pourrions joindre lesdites délibérations qui sont relatives à la Cité du Vin. Tout est dit dans les délibérations avec la liste exhaustive des avenants pour chaque marché.

M. LE MAIRE

Simplement, la question qui sera très certainement soulevée est de savoir si nous restons dans l'enveloppe qui a été désormais figée, il y a plusieurs mois. La réponse est oui, vous pouvez le... c'est ça qu'il faut dire.

M. GAUTÉ

Oui, c'est ce que je confirme chaque fois puisque le budget est fixé à 81,1 millions et j'ai très bon espoir que nous arrivions à ficeler et à entrer dans le budget.

M. LE MAIRE

Non, il n'y a pas espoir, il y a une certitude. J'ai indiqué qu'il n'y aurait pas de dépassement.

M. GAUTÉ

Tout à fait.

M. LE MAIRE

Il n'y aura pas de dépassement de l'enveloppe de 81 millions, c'est clair. Et ces avenants s'imputent sur la provision pour aléas qui nous donne encore une marge de sécurité de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Monsieur GUENRO ?

M. GUENRO

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, je profite de ces délibérations sur la Cité du Vin pour revenir sur le reportage de Cash Investigation, traitant des pesticides, qui a mis en lumière pour le grand public le recours massif de la viticulture aux produits phytosanitaires. Une vive émotion a été provoquée par la nature de certains de ces produits, classés CMR, soit Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique. Bordeaux étant à la fois une ville et un vin. Je pense que nous avons tout intérêt à nous emparer du sujet, en évitant 2 biais principaux.

- Le premier biais serait celui de l'affrontement entre les différentes parties : les riverains, les viticulteurs, les industriels, les consommateurs. La question des pesticides est une responsabilité, avant tout, collective liée à un type de développement agricole planifié et soutenu pendant longtemps par tous ou presque ; un modèle aujourd'hui à bout de souffle.
- Le second biais est celui de la peur sur fond de chantage à l'emploi et de mise en danger d'une filière économique essentielle sur le territoire. Or, la peur est mauvaise conseillère et nier la réalité peut conduire à une mise en danger de cette même filière.

Ce côté « Tout est sous contrôle, Madame la Marquise » est malheureusement la position assumée aujourd'hui par le CIVB, par exemple qui dit avoir enclenché le changement alors que les volumes de vente de pesticides disent le contraire et que le Plan Écophyto 2018 est un échec retentissant.

Pour information, alors que la consommation de pesticide devait être réduite de 50 % entre 2010 et 2020, nous sommes actuellement sur une progression de près de 5 %. Une étude du magazine Que Choisir datée de septembre 2013, moins polémique que le reportage de Cash Investigation, apportait un éclairage très intéressant sur la réalité des liens entre pesticides et vin et la particularité bordelaise. Sur les 92 vins testés, la teneur moyenne en pesticides était 270 fois supérieure à ce qui est toléré pour l'eau du robinet. Cette limite maximale de résidus n'est pas une plaisanterie puisqu'elle peut entraîner dans le cas de l'eau l'arrêt de la distribution par le Préfet. Or, les vins ne sont pas soumis à ces limites de LMR. Sur les 92 vins testés, figuraient 20 Bordeaux, donc une vingtaine de Bordeaux qui apparaissent en haut du classement avec notamment 7 Bordeaux dans les 10 vins les plus impactés. Enfin, parmi les 5 vins biologiques testés, 3 ne présentaient aucune teneur en pesticides et les deux autres des teneurs parmi les plus basses.

Dans ce contexte où les vins de Bordeaux sont plus traités que les autres, mais où les bios le sont moins, que pourrait faire la Mairie de Bordeaux qui ne possède évidemment pas la compétence agricole ?

Je vois deux leviers principaux :

- D'une part, orienter les commandes publiques vers les vins les plus respectueux de l'environnement en définissant une limite maximale des résidus dont le vin est pour l'instant exempté et que le CIVB appelle de ses vœux. Je vous propose la limite de 45 microgrammes par litre qui correspondrait à une limite comparable à l'eau du robinet sur une hypothèse prudente où l'on consomme 3 litres d'eau par jour et seulement 1 litre de vin par mois. Je laisse à chacun faire ses propres ratios.
- D'autre part, faire la promotion de ceux qui travaillent le mieux à travers une plus grande visibilité lors de la Fête du vin et dans cette future Cité du Vin. Je ne comprends pas ce qui empêche aujourd'hui, par exemple, la mise en avant de la filière bio lors de la Fête du vin. De même, j'espère que la Cité du Vin sera l'occasion, à travers ses animations, de valoriser d'une manière prioritaire les exploitants adoptant les meilleures pratiques.

Monsieur le Maire, Chers Collègues, aujourd'hui encore moins qu'hier, nous ne pouvons faire semblant d'ignorer le problème. Il s'agit d'une question essentielle de santé publique pour les travailleurs agricoles, les riverains et les consommateurs. Il s'agit également d'une question centrale de compétitivité économique par rapport à des régions qui traitent moins et qui risquent de porter ombrage aux Bordeaux quand les pays importateurs mettront en place des limites en pesticides au niveau des vins.

Nous avons l'occasion unique par une action concertée de toutes les collectivités et au-delà des clivages partisans d'amener le vignoble bordelais dans une dynamique de transformation écologique de ses exploitations, ne ratons pas cette occasion enthousiasmante sur tous les tableaux : santé publique, environnement et économie.

M. LE MAIRE

Madame BOUILHET ?

MME BOUILHET

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Chers Collègues, notre intervention sera courte car, comme à chaque Conseil municipal, nous sommes confrontés à ce type de délibération sur ce sujet. Une fois de plus, vous nous présentez un ensemble de délibérations relatives à des avenants concernant la Cité du Vin. Sur l'ensemble des 4 délibérations, le montant de ces avenants se monte à plus de 382 000 euros. Sur un budget supplémentaire de 31 millions d'euros, il est vrai que cela se remarque peu. Or, depuis 20 ans, les Girondins attendent la mise à 2 x 3 voies de la rocade de Bordeaux et les travaux s'éternisent faute de financements. Il est vrai que c'est la Métropole et l'État qui financent ces travaux. Pour mémoire, le coût de la mise à 2 x 3 voies entre les échangeurs 15 et 13 est de 40 millions d'euros - journal 20 Minutes du 9 avril 2015.

Le budget supplémentaire de 31 millions d'euros pour la Cité du Vin représente l'équivalent des trois quarts de ces travaux. Je précise cela pour que les Élus prennent conscience de l'importance du dépassement du budget initial. Concernant la Cité du Vin, il est entendu que dans toute construction, un certain nombre d'impondérables peuvent surgir, mais à hauteur de 58 % du montant initial, nous ne pouvons le cautionner.

Nous voterons donc contre ces 4 délibérations.

M. LE MAIRE

Voilà, ça, je n'y avais pas pensé, mettre en parallèle le budget de la Cité du Vin et la mise à 2 x 3 voies de la rocade qui, je vous le rappelle, est financée par l'État et par la Communauté Urbaine devenue Métropole, à 50-50. Les travaux seront programmés à partir de 2017 donc cette opération qui n'a effectivement que trop tardé est maintenant prête à être engagée.

Par ailleurs, je vous ai communiqué, je pense que je l'ai fait au Conseil municipal, les taux de dépassement des budgets initiaux d'une dizaine de grands équipements collectifs à caractère culturel. Et vous avez pu juger que le dépassement du projet de la Cité municipale, regrettable en soi, est extrêmement modéré par rapport à tout ce qu'on a pu voir ailleurs. Je ne parle pas du Musée des Confluences à Lyon qui est, sans doute, l'exemple caricatural en l'espèce.

Madame JAMET ?

MME JAMET

Oui, c'était juste pour rebondir aussi sur les propos de Nicolas GUENRO auxquels nous adhérons complètement. Effectivement, la Cité du Vin pourrait être une vitrine pour une autre agriculture viticole en Gironde, portée par la Ville de Bordeaux et mettre en avant toutes les alternatives aux pesticides et aux intrants chimiques. Et qui sait, par exemple, que le Château Smith Haut Lafitte peut être considéré comme bio parce qu'ils ont une démarche de bio précision dans leur façon de faire ? Personne. Tout le monde croit que les vins bios ne sont pas forcément très bons, ce n'est pas les grands crus, mais énormément de grands crus sont bios, sauf qu'ils ne prennent pas l'appellation. Et peut-être, à un moment donné, effectivement, mettre en avant tout ça, montrer qu'il y a des façons de faire autres que ce que tout le monde nous dit, peut être une bonne chose pour notre ville et une bonne chose pour les vins de Bordeaux.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUVEYRE ?

M. ROUVEYRE

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous avez rappelé à très juste titre les 81 millions d'euros dont 80 % est supporté par l'argent public.

Je voulais aussi, puisque l'inauguration approche à grands pas, on nous parle de la date du 31 mai, vous poser à ce sujet deux questions. On voit ici et là des documents qui pourraient nous laisser penser que l'inauguration va coûter plusieurs centaines de milliers d'euros. En Commission, j'ai posé la question de savoir quel était le montant exact. Il ne m'a pas été communiqué. Il m'a pour autant été précisé, suite à une deuxième question, qu'il allait être supporté par le budget général de la Ville de Bordeaux et non identifié en tant que tel. Je serais quand même très curieux de savoir quel est le montant que vous comptez accorder à l'inauguration de cette Cité du Vin ? Il me semble important de faire toute la lumière sur ce moment de communication.

Et la deuxième question, là encore parce que l'inauguration approche à grands pas et qu'on n'a pas eu d'éléments à ce sujet, et sachant que, je le disais, 80 % est supporté par l'argent public dont une grosse part pour les Bordelais. Est-ce que vous avez envisagé, à un moment, que les Bordelais puissent bénéficier d'un tarif particulier sachant qu'ils sont largement mis à contribution de la réalisation de cet édifice ?

Et dernière question que j'ai également posée en Commission et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse, c'est sur la question des risques. J'ai posé la question de savoir puisque nous fournissons l'investissement, la construction, et qu'il s'agit bien d'une fondation qui s'occupera du fonctionnement. Dans l'hypothèse qu'on ne souhaite évidemment pas, mais dans l'hypothèse qui pourrait intervenir, selon laquelle la gestion de la Cité municipale est déficitaire. La réponse qui m'a été faite en Commission, Monsieur FLORIAN pourra le confirmer, c'est que c'était à la Ville de Bordeaux de venir pallier ce déficit. Est-ce que vous pouvez nous dire ici s'il y a un effet cliquet ou un seuil qui ne permettra pas à la Ville de Bordeaux d'engager des dépenses plus que déraisonnables sur cet équipement, dans l'hypothèse où un risque – vous allez me dire « Nous ne le souhaitons pas » –, mais il s'agit

d'anticiper puisque tout à l'heure, on parlait d'anticipation, si un risque devait intervenir. Voici trois questions assez simples et j'espère que vous serez en capacité de nous répondre.

M. LE MAIRE

Monsieur DELAUX.

M. DELAUX

Oui, Monsieur le Maire, une réponse partielle à Nicolas GUENRO et d'un non spécialiste sur les problèmes liés aux vins bios. J'ai organisé, à sa demande, une rencontre avec le CIVB qui a été l'occasion de partager sur la question de la Fête du vin. Je confirme bien que les vins bios seront présents au sein des groupes organiques, de chacune des appellations de notre vignoble. Par ailleurs, nous sommes en train de monter une opération spécifique pour les vins bios qui se déroulera à Darwin, qui regroupera ces vins et qui sera accompagnée d'un événement culturel de premier plan puisque nous avons l'intention d'y faire produire l'ONBA. Tout ça pour dire qu'à l'intérieur de « Bordeaux fête le vin », il y aura un volet bio très bien identifié et de très grande qualité.

M. LE MAIRE

Monsieur GUYOMARC'H ?

M. GUYOMARC'H

Oui, Monsieur le Maire, merci. J'ai écouté avec attention les propos de notre collègue, Monsieur Nicolas GUENRO tout à l'heure, faisant un rappel à cette émission que nous avons été nombreux à écouter et regarder Cash Investigation. Je crois qu'il n'est pas de la compétence de notre Conseil d'être une société savante ni un Comité d'experts pour se prononcer jusqu'à quel taux limite les taux de pesticides dans les vins de qualité que la région bordelaise produit, ce n'est pas de notre compétence. Je pense qu'il faut être très attentif et faire attention.

Mais, je voudrais aussi rappeler que l'Agence Européenne de Sécurité pour les Aliments a mis en évidence le fait que 97 % des aliments que nous consommons ne contiennent pas ou très peu de pesticides et que 55 % d'entre eux n'en contiennent absolument pas.

Et je voudrais finir mon propos pour le tempérer aussi, pour tempérer les propos de Monsieur GUENRO, pour dire que la population des ouvriers viticoles est très exposée à l'utilisation des produits phytosanitaires, mais elle est en meilleure santé que la population générale avec un taux de cancer moindre et avec une moyenne d'âge et un vieillissement plus important que la moyenne des citoyens.

M. LE MAIRE

Deux éléments de réponse.

D'abord sur la Cité du Vin dont il s'agit dans ces délibérations, c'est vrai qu'une manifestation d'inauguration importante est prévue. Nous avons même invité le Président de la République qui m'a fait savoir, lorsqu'il est venu récemment pour la prestation de serment de la promotion à la Cour d'appel qu'il envisageait de venir. Nous avons été saisis d'une demande de subvention de 50 000 euros pour la Ville et de 50 000 euros pour la Métropole. J'ai indiqué que ces chiffres me paraissaient élevés et nous sommes donc en train de recaler cette manifestation.

Deuxièmement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, les objectifs que nous nous sommes fixés de fréquentation - c'est-à-dire 400 000 visiteurs - n'étaient pas atteints, il pourrait y avoir à ce moment-là un déficit d'exploitation. C'est la Fondation d'exploitation de la Cité qui serait évidemment en charge de ce déficit. Elle est composée de 3 partenaires dont un seul s'est engagé à intervenir dans cette hypothèse, à savoir la Ville de Bordeaux. Donc, je vous confirme que si nous n'arrivons pas à ces objectifs tout à fait réalistes par ailleurs, il y aurait évidemment une intervention de la Ville.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'autre sujet qui a été évoqué, à savoir les pollutions dans le vignoble, il faut aborder ce sujet avec le plus grand sens des responsabilités. Il n'est pas question de prendre de risques en termes de santé publique, il faut donc être d'une grande vigilance dans ce domaine. Mais en même temps, il ne faut pas

non plus, par des déclarations précipitées, mettre en cause une filière économique dont on connaît l'importance, non seulement pour notre région, mais pour notre pays tout entier. J'ai saisi le Préfet des initiatives que l'État, dans sa responsabilité de santé publique, a pu prendre sur ce sujet, donc je serai informé très précisément. Une des solutions, vous l'avez dit, c'est de développer toutes les productions bios en matière vitivinicole, en matière de vin. Nous y sommes évidemment très favorables et nous essayerons, chaque fois que ce sera dans notre domaine de compétence, de faire la promotion de ces productions bios qui permettent d'avoir des produits de grande qualité et qui existent déjà dans le vignoble bordelais. Donc, nous allons continuer à suivre ce dossier avec la plus grande attention.

Là, nous avons discuté des n°69, n°70, n°71, n°72. Si vous en êtes d'accord, je les mets aux voix ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la délibération n°74 puisque la n°73 a été regroupée. Il faut voter la n°73 aussi. Donc, je mets aux voix la n°73, sans débat. Non, n°73 d'abord qu'on a regroupée, sans débat. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas d'abstention ? Merci.

Donc, nous passons à la n°74 qui est présentée par Monsieur GAUTÉ.

D-2016/73**Réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc.
Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché
de maîtrise d'œuvre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/405 du 15 juillet 2013 vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc à Bordeaux au groupement Christophe HUTIN Architecte (mandataire)/LACATON et VASSAL associés/Frédéric DRUOT Architecture/Gui JOURDAN/SECOTRAP Ingénierie International/VPEAS

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 4.000.000€ HT -valeur juillet 2012.

Par délibération D-2014/345 du 23 juin 2014, vous avez autorisé la signature de l'avenant 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour une mission complémentaire de cuisiniste.

En phase APD, tout en préservant la mixité des usages, y compris associatifs, la Ville a souhaité faire évoluer le programme afin de permettre à la salle d'accueillir régulièrement des spectacles professionnels. Ce dernier point impose d'améliorer les dispositifs prévus dans le programme initial.

Aussi, la délibération D-2015/205 du 27 avril 2015 qui proposait une mission complémentaire scénique n'a pas abouti à la signature de l'avenant envisagé dans l'attente des précisions nécessaires attendues.

Le dernier Avant Projet Définitif remis par le Maître d'œuvre intègre donc les modifications suivantes:

- Renforcement du traitement acoustique de l'enveloppe du bâtiment (isolement jusqu'à 105dB)
- Compléments d'équipements et de réseaux scéniques

D'autre part, il est proposé de confier au maître d'œuvre de la salle des fêtes, la mission de maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs en lien direct avec le fonctionnement de cet établissement (accès public et technique au bâtiment). En effet, cette mission devait initialement être portée par un autre service de la ville afin de livrer simultanément la salle et les espaces extérieurs immédiats. N'ayant finalement pas pu être lancée dans les délais envisagés initialement, il est proposé de l'intégrer en partie dans le marché de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes afin de synchroniser les études et tous les travaux permettant ainsi une optimisation fonctionnelle, calendaire et financière du projet dans son ensemble. Le coût des travaux des espaces extérieurs est de 445 000€ HT.

Le coût prévisionnel des travaux est donc à présent évalué à 4.844.082,20€ HT : 4.399.082,20 € H.T pour les travaux bâtiments et 445 000,00 €HT pour les espaces extérieurs.

Ces modifications sont donc à prendre en compte, pour la rémunération du maître d'œuvre selon les termes suivants :

Marché 2013-303**Mandataire Equipe de Maîtrise d'œuvre : Christophe HUTIN Architecte**

	Montant initial en € HT	Avenant 1 Phase APS en € HT	Présent avenant Phase APD PRO en € HT

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	4.000.000	4.000.000	4.844.082,20
Taux de rémunération	13,15%	13,20%	12,667%
Forfait de rémunération	526.000	528.000	613.600
Mission complémentaire SSI	9.000	9.000	9.000
Montant total de rémunération	535.000	537.000	622.600 (+ 16 %)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- *Annuler la délibération D-2015/205 du 27 avril 2015 (mission complémentaire scénique) et la délibération D-2015/261 du 1^{er} Juin 2015, (approbation de l'Avant Projet Définitif première version) afin de les remplacer par la présente délibération.*
- approuver l'avant projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 844 082,20 € HT
- autoriser Monsieur le Maire après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 3 février 2016, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 020 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2016/74

**Réalisation d'un agenda municipal Culture, Sport et Loisirs.
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert a été lancé sur la base d'un dossier de consultation concernant la réalisation d'un agenda municipal, culture, sport & loisirs, 10 numéros par an.

Les missions du titulaire sont principalement :

- Création du titre et du maquetage,
- Réalisation du principe de couverture de chaque numéro,
- Mise en page des contenus fournis par la direction de la communication de la Ville,
- Vente d'espaces publicitaires, avec recherche d'annonceurs,
- Impression à 20 000 exemplaires,
- Distribution.

La participation financière de la ville auprès du prestataire pour la réalisation de cet agenda est de 3000 euros par numéro.

10 numéros par an sont prévus ce qui fait un total de 30000 euros par an.

Le marché étant conclu pour une durée de deux ans, le montant total du marché s'élève à 60000 euros TTC par an, participation financière de la Ville.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 janvier 2016, a attribué le marché à la Société Anonyme de Presse et d'édition du Sud Ouest (S.A.P.E.S.O) - nom commercial : SUD OUEST.

Le marché passé sous la forme dite à bons de commande sans minimum, ni maximum est conclu pour 2 ans à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de BORDEAUX de l'exercice en cours, rubrique 020 article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GAUTÉ

La n°74, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit de la signature d'un marché pour la réalisation d'un agenda municipal, Culture, Sport et Loisirs à raison de 10 numéros par an. Il s'agit d'un marché pour une durée de deux ans qui a été attribué à la Société Presse et Édition du Sud-Ouest, SAPESO, non commercial Sud-Ouest. C'est un marché sous bons de commande, sans minimum ni maximum. La participation financière de la Ville étant de 3 000 euros par numéro, ce qui fait un budget de 60 000 euros pour les deux ans.

M. LE MAIRE

Madame DELAUNAY ?

MME DELAUNAY

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je me fais le porte-parole de Vincent FELTESSE, mais aussi de notre groupe pour dire que nous préférierions, plutôt il nous paraîtrait plus opportun d'avoir un « Métroscope » qu'un « Bordeauxscope », c'est-à-dire d'associer les manifestations culturelles de la Métropole tout entière.

Deuxième point puisque nous parlons de culture, je veux évoquer ici le caractère mensonger et décevant de la délibération que nous avons votée le 15 juillet 2015 pour la Bibliothèque du Tauzin, car ça, c'est vraiment de la culture. Nous ne l'avons pas votée, car nous n'étions pas pour la fermeture de la bibliothèque. Mais on nous a promis un relais-lecture qui devait ouvrir en septembre, il n'a ouvert qu'en janvier. On nous a promis un local de 36 m² en rez-de-chaussée, il faut environ 20 m². On nous a promis un lieu accessible à tout public, c'est vrai il est accessible, il est en rez-de-chaussée, mais on ne peut pas s'y déplacer le moins du monde avec un fauteuil. On nous a promis un lieu agréable, j'en ai la photographie ici, quelques sièges en plastique pour s'asseoir, aucun mobilier ou tapis au sol, pour asseoir des enfants. On nous a parlé de 3 000 livres. C'est, je vous le rappelle, la Bibliothèque de Montaigne qui faisait 3 000 livres et il en était infiniment fier. Je ne crois pas ni au vu du lieu, ni au vu de ses capacités qu'il puisse s'agir de 3 000 livres, peut-être 3 000 prospectus, mais ce n'était pas ce qui était promis. On nous a promis une ouverture de 15 heures par semaine, dont 4 heures dédiées à l'accueil des classes et des groupes. 8 heures d'ouverture, c'est-à-dire la moitié seulement par semaine, deux demi-journées au total. On nous a promis le maintien de l'accueil des scolaires en demi-groupes, en alternance avec la Maison de quartier. Pas du tout, accueil des classes inexistant, ce qui d'ailleurs peut se comprendre étant donné l'exiguïté du local. On constate que faute d'accueil possible, on transporte, on déplace les écoliers vers la Bibliothèque Jean de La Ville de Mirmont, on les déplace en bus TBC, pas un bus de la ville, ce serait trop commode. Et ici, ça n'est pas direct. On nous a promis un fonctionnement en symbiose avec la Maison de quartier et ses activités et ses publics. Aucune information sur le site Internet de la Maison de quartier alors qu'il existe une rubrique Pôle culture. Aucune communication publique ni même signalétique pour indiquer où se situe ce point de lecture. L'affichette annonçant la fermeture de la bibliothèque et invitant les habitués à se rendre dans les autres bibliothèques du réseau est d'ailleurs toujours sur place.

Donc, il y a une incompréhension totale des habitants quand ils voient qu'on peut donner plusieurs milliers de mètres carrés à Lescure pour faire des surfaces commerciales, alors qu'on n'a pas été capable de trouver 36 mètres carrés comme il a été promis, et c'était déjà extrêmement réduit. Il s'agit d'un quartier de grande mixité sociale et il faut aujourd'hui être très motivé pour aller jusqu'à Saint-Augustin ou s'adapter aux horaires contraignants. Quant aux écoles, elles n'auront plus de point de lecture et elles n'auront plus de lieu animé pour donner envie de la lecture.

Monsieur le Maire, ceci est véritablement une décision coupable, une réalisation au-delà du médiocre et ce n'est pas – comment appelez-vous ça – du débat politique, c'est tout simplement parce que j'aime la lecture et qu'on m'a appris à l'aimer aussi dans les bibliothèques.

M. LE MAIRE

Monsieur ROBERT ?

M. ROBERT

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, pour revenir tout d'abord à cette délibération qui n'a absolument rien à voir avec ce qu'a Madame DELAUNAY a bien voulu nous faire savoir de sa pensée. Je suis heureux qu'on puisse aller vers un véritable agenda culture, mensuel. Je crois que c'est une demande importante notamment des acteurs culturels de notre ville qui nous communiquent beaucoup d'informations et qui nous ont dit, à plusieurs reprises, qu'un trimestriel, comme nous l'avions avec des points de distribution insuffisants, ne satisfaisait pas vraiment leur demande et donc nous allons vers un document mieux distribué, plus distribué, gratuit, avec un prestataire solide bien sûr et qui sera bien, si ce n'est un métroscopie, tout du moins avec une visée métropolitaine. Et d'ailleurs, le Bordeaux Délices, puisque c'est son nom actuellement, mais il changera de nom, inclut déjà une part de l'offre culturelle métropolitaine. Et nous irons plus loin demain dans ce sens parce que nous aurons un service nouveau et mieux financé, déficitaire - il faut que la Ville participe au financement - mais je crois que c'est un service public souhaitable.

Concernant le deuxième point et le tableau extrêmement noir que vous venez de nous décrire, Madame DELAUNAY, je ne suis pas d'accord avec vous. Il y a l'expérimentation que nous avons souhaitée ici, d'un relais-lecture, une forme que d'autres villes - je pense notamment au Havre - ont mise en œuvre, qui fonctionne et que nous continuons de développer et d'améliorer. Par rapport à la taille des locaux, effectivement, le local est plus petit que ce que nous avons envisagé, je vous donne raison sur ce point. Mais, nous travaillons avec la Maison de quartier pour que l'accueil des groupes puisse se faire dans la salle polyvalente attenante et les livres sont bien sûr très proches. D'ailleurs, je précise que s'il y a l'insatisfaction d'une école, il y a aussi deux écoles, Quintin Loucheur et Sainte-Thérèse, qui sont très contentes du service qui leur est fourni. Ce qui fait deux écoles sur trois, mais vous avez opportunément oublié de le mentionner.

L'achat du mobilier complémentaire est en cours. L'acheminement des livres est en cours. On n'achète pas tout à fait 3 000 livres comme ceci du jour au lendemain. Et là aussi, l'ouverture se fait progressivement avec une personne qui vient de demander son congé maternité, si vous voulez tout savoir. Donc, nous ne pouvons pas satisfaire tout de suite les 15 heures d'ouverture que nous avons prévues.

Nous avons prochainement une réunion de travail, y compris avec les représentants des parents qui viennent faire des photos, viennent poser des questions d'une manière assez peu agréable d'ailleurs au personnel, je comprends que c'est pour nourrir aujourd'hui votre intervention. Et nous évaluerons avec eux pour que ce dispositif soit bon. L'envie de lecture, ça passe aussi par la tarification ; je vous rappelle que nous avons rendu toutes nos bibliothèques gratuites.

M. LE MAIRE

Madame GENTILLEAU ?

MME GENTILLEAU

Je voudrais, Madame DELAUNAY, compléter les propos de Fabien ROBERT, mais surtout m'étonner de votre attitude, vous qui lisez, vous le savez, elle porte un nom, ça s'appelle « la résistance au changement ».

Je voudrais vous poser une question, est-ce que vous connaissez, Madame DELAUNAY, les recommandations de l'État concernant la surface d'une bibliothèque municipale, pas seulement un bâtiment, mais l'ensemble du réseau par rapport au nombre d'habitants d'une commune ? Le ratio recommandé par l'État est de 0,05 mètre carré par habitant. Connaissez-vous le ratio à Bordeaux ? Il est de 0,12 mètre carré par habitant. À la construction de la Médiathèque de Caudéran, il sera de 0,14 mètre carré par habitant, soit près de 3 fois plus que la moyenne recommandée par l'État.

Le réseau de lecture publique de Bordeaux s'est toujours développé et singulièrement, ces cinq dernières années, avec une volonté de faire plus, de faire mieux, de faire plus accessible, c'est-à-dire :

- l'ouverture de Flora Tristan,
- l'ouverture de Jean de La Ville Mirmont,
- la requalification de la Bibliothèque Saint-Michel,

- la requalification de la Bibliothèque de Mériadeck,
- et également, le lancement des travaux de Caudéran.

Effectivement, un relais-lecture, ce n'est pas une bibliothèque traditionnelle, c'est un aspect innovant, c'est un mélange de lieu physique, mais aussi de services. Les déplacements des bibliothécaires se font dans les écoles, elles accordent de la place à la médiation. Vous le savez, pour apporter les enfants à la lecture, ce n'est pas le lieu qui compte, ce n'est pas forcément l'objet qui compte, c'est la médiation, c'est donner l'envie de lire, c'est donner l'envie de raconter des histoires, de se faire raconter des histoires. Et en cela, les bibliothécaires qui travaillent aujourd'hui au relais-lecture le font et le font bien dans les écoles du quartier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci. En tout cas, s'il y a une politique parmi d'autres dont nous pouvons être fiers, c'est bien notre politique de la lecture publique. Elle est reconnue d'ailleurs par le Ministère avec notre grande Bibliothèque de Mériadeck et le réseau des bibliothèques de quartier dont Madame GENTILLEAU vient de rappeler qu'il a été complété par des rénovations ou par des constructions neuves. Donc, dans ce domaine, nous sommes vraiment, je crois, tout à fait au niveau et même au-delà du niveau moyen de beaucoup de villes comparables.

Madame DELAUNAY ?

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, aucun des deux élus, pas plus que vous-même, n'a répondu sur ce qui était inscrit, la différence, le quotient, entre ce qui était un engagement dans la délibération et entre la réalité des faits.

M. LE MAIRE

Madame, il y a peut-être un problème acoustique dans cette salle, je crois vraiment, mais Monsieur Fabien ROBERT a parfaitement répondu, absolument, en reconnaissant que le nombre de mètres carrés était inférieur à ce qui était engagé. Donc, c'est tout à fait clair et ce n'est pas parce que vous avez un papier qui date de quelques mois que ça fige éternellement les choses en l'espèce.

MME DELAUNAY

Non, le papier, je l'ai fait hier.

M. LE MAIRE

Voilà, on va arrêter cette polémique inutile. Vous êtes, aujourd'hui, à la recherche systématique de la moindre petite chose qui cloche dans Bordeaux et il y en a naturellement. Vous mobilisez systématiquement vos relais politiques – on les connaît d'ailleurs sur le terrain, je peux vous rassurer – pour faire monter la mayonnaise à partir de quelque chose qui reste tout à fait, comment dire, ce n'est pas accessoire - je pense à ceux qui vont dans ce point de lecture, c'est certainement très important - mais en réalité qui n'est qu'une toute une petite partie de notre politique. Et quand vous nous faites un grand numéro en expliquant que vous aimez lire, mais tout le monde aime lire Madame. J'aime lire aussi, je n'ai pas attendu que vous me donniez des leçons pour lire. Rassurez-vous.

MME DELAUNAY

Non, ça, ce n'était pas possible.

M. LE MAIRE

Mais non, mais là, vous nous faites un grand numéro en disant « Moi j'aime la lecture alors que vous, vous êtes des analphabètes ». Non, ce n'est pas exactement comme ça que le problème se pose. Nous avons une politique de la lecture publique qui est ambitieuse, qui est reconnue comme telle. Et là, Monsieur Fabien ROBERT vous a expliqué comment nous allons, petit à petit, compléter les collections de cette bibliothèque jusqu'à atteindre 3 000 ouvrages et reconnu que, effectivement, c'était 20 mètres carrés et non pas 36. Voilà, il n'y a pas de quoi en faire un drame.

MME DELAUNAY

Monsieur SOLARI ne s'y déplacerait pas.

M. LE MAIRE

Très bien. Je pense que vous allez y lire très régulièrement. Donc, nous nous rencontrerons peut-être un jour là-dessus.

Qui est-ce qui est contre ? C'est quelque chose qui n'a rien à voir d'ailleurs, je le signale au passage parce que ça, c'est le talent d'occuper le terrain pour profiter du Conseil municipal pour se faire valoir. Après tout, c'est un exercice que je respecte tout à fait. Mais il ne s'agissait pas de ça, il s'agissait du « Métroscope » ou plus exactement du « Bordeauxscope ». Moi, je ne verrai aucun inconvénient à ce qu'on évolue vers la « Métroscope ».

M. ROBERT

Ce sera le cas.

M. LE MAIRE

Ce sera le cas. On pourrait l'appeler « Métroscope » peut-être aussi.

Qui est contre ? Et comme d'habitude, tout le monde est pour après cet excès d'éloquence. Quelqu'un s'abstient ? Personne ne s'abstient. Je vous remercie de votre soutien sans nuance, en tout cas au moment du vote.

M. LE MAIRE

Madame TOUTON ?

MME MIGLIORE

Délibération n°78 : « Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs ». Madame COUCAUD-CHAZAL ne participe pas au vote.

D-2016/75
Muséum d'histoire naturelle. Marchés de travaux. Lots construction muséographique. Eclairage. Conception graphique.
Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La restructuration de l'Hôtel Lisleferme situé dans l'enceinte du jardin public et d'aménagement des espaces d'exposition du Musée comprend d'une part des travaux de bâtiment, d'autre part des travaux de muséographie et enfin des équipements multimédias. Les lots multimédias seront lancés ultérieurement. Les travaux dits de «Bâtiments» sont en cours de réalisation depuis mai 2015 et concernent 12 lots. Afin de réaliser les travaux de muséographie, un appel d'offres ouvert a été lancé sur la base d'un cahier des charges comprenant les trois lots suivants :

- 101 Constructions muséographiques
- 102 Eclairages muséographiques
- 103 Conception graphique

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 15 décembre 2015, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés mentionnées ci-après dans les conditions suivantes :

- 101 Constructions muséographiques : société JAMES pour son offre de base d'un montant de 3 283 282, 73 euros HT et sa variante d'un montant de 25 797,44 euros HT soit un total de 3 309 080,17 euros HT.

- 102 Eclairages muséographiques : société SPIE pour son offre de base d'un montant de 265 993, 502 euros HT.

- 103 Conception graphique : société KUBIK pour son offre de base d'un montant de 36 183, 75 euros HT et l'option (mise en page graphique de l'ensemble des étiquettes des spécimens du muséum avec détournage d'une image du spécimen en question) d'un montant de 21 827 euros HT soit un montant total de 58 010, 75 euros HT.

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de 17 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours, rubrique 322 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2016/76

Fourniture de produits et matériels spécifiques utilisés pour l'enlèvement des graffitis et pour la protection des supports.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de produits et matériels spécifiques utilisés pour l'enlèvement des graffitis et pour la protection des supports a été lancé sur la base d'un dossier de consultation. Le marché porte sur la fourniture de produits préventifs destinés à traiter et protéger les supports avant l'apparition de graffitis et à favoriser leur enlèvement ultérieur d'une part, et de produits curatifs destinés à l'enlèvement ou au recouvrement complet des graffitis d'autre part.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 2 décembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société STOP GRAF.

Ce marché à bons de commande sans minimum et un montant maximum annuel de 60 000 € HT est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Une fois signé, ce marché sera transféré à Bordeaux Métropole afin de permettre aux services transférés d'exécuter leur mission.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Budget Bordeaux Métropole : fonds propres - Rubrique 823 - article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE